

Ce gouvernement s'est engagé dans des modifications profondes de l'organisation de la société. Il le fait à l'occasion de la crise sanitaire et sociale, et instrumentalise les événements les plus dramatiques pour imposer son calendrier sans autre débat que celui du passage en force, qu'il soit à coups de matraques, de décrets ou d'ordonnances. Il diminue chaque jour les libertés publiques et construit pas à pas un État facilitateur et autoritaire au service des intérêts économiques dominants et de moins en moins protecteur pour la très grande majorité de la population. Il construit un état de fait plutôt que de renforcer un état de droits.

Dans ce gouvernement notre ministre n'est pas en reste. Les équipes sont épuisées mais le Ministre continue d'imposer des réformes, un management et des projets comme si de rien n'était. Recrutements insuffisants, réforme de l'éducation prioritaire sans aucune concertation, transfert aux départements de la médecine scolaire et de l'autorité fonctionnelle sur les gestionnaires d'EPL, bouleversement des programmes de la maternelle, mise en place de fait de l'allocation progressive des ressources...

La fin d'un pilotage national et départemental par une norme, la NODER en ce qui nous concerne, est un argument fallacieux qui vise à mettre en avant des situations d'écoles particulières qui auraient pu l'être dans le cadre de la NODER. Beaucoup moins lisible, soumis aux pressions locales, organisé à terme dans un CLA, cette répartition des moyens ne nous satisfait pas. D'autant plus qu'elle est basée sur des critères qui ne sont pas portés à la connaissance des représentants des personnels. C'est la mise en concurrence des établissements et le pilotage à terme par les résultats qui s'installent.

Le ministre s'apprête à déstabiliser la maternelle comme jamais en lui imposant des schémas et des critères qui nient la spécificité des jeunes enfants au nom d'une scientificité de pacotille.

La maltraitance du corps social va produire des effets délétères dont nous constatons chaque jour les conséquences.

En ouverture de cette réunion ordinaire du CTSD la FSU souhaite également rappeler son attachement aux CHSCT et aux questions de santé, sécurité et conditions de travail.

Les décrets organisant la disparition des CHSCT à l'échéance du prochain renouvellement général des instances ont été publiés avant les congés, alors que l'ensemble des organisations syndicales représentatives y sont opposées, alors que la crise que nous traversons et plus généralement la montée des questions de santé et sécurité au travail montre à l'inverse qu'il faut en renforcer les moyens et les prérogatives, tout comme il est nécessaire de renforcer les moyens des représentants qui y siègent ainsi que les moyens et le nombre des acteurs de prévention.

Ce gouvernement feint de croire que le dialogue social est une contingence qu'il convient d'instrumentaliser pour ses propres fins, la convention citoyenne en est une parfaite illustration alors que ce dialogue est le cœur de toute démocratie.

Enfermé dans son bunker médiatique, notre ministre refuse toute discussion, toute négociation sur quoi que ce soit. Il accorde une aumône de 150€ pour équipement informatique, écarte 60% des personnels de sa « revalorisation » alors qu'il rend 200 millions d'€ à Bercy depuis deux ans.

Concernant les agents vivant avec une personne vulnérable, la FSU continue de demander qu'ils puissent bénéficier du télétravail et si ce n'est pas possible qu'ils bénéficient d'ASA, et en tout état de cause dans le cadre de la réglementation actuelle, des règles de protection renforcées qui sont instituées par le décret du 10 novembre 2020.

Concernant l'imputabilité du Covid au service, la FSU dénonce le caractère restrictif du décret qui exclut la quasi-totalité des agents de notre ministère de la présomption d'imputabilité. La reconnaissance complémentaire pour tous les agents qui ne vont pas remplir au moins une des conditions du tableau va être un véritable parcours du combattant, notamment par absence de traçabilité des expositions au coronavirus.

Parallèlement aux recommandations du monde médical, l'employeur a la responsabilité de cette traçabilité, ainsi que de l'information des personnels sur leurs droits. La rétention d'informations, la mauvaise qualité de celle-ci ou les contradictions entre l'ARS et l'employeur actuellement sont trop fréquentes et doivent cesser ou s'améliorer.

Concernant la stratégie de tests qui vient d'être lancée, la FSU rappelle son opposition à l'utilisation des moyens de santé scolaire au profit d'une mission de santé publique. Nous vous alertons sur la charge de travail actuelle des

infirmiers et infirmières mais aussi des personnels de vie scolaire (AED et CPE) sur lesquels serait inévitablement reportée la prise en charge des problèmes de santé des élèves. Ces personnels ont d'ailleurs manifesté leur colère et leur épuisement cette semaine. La stratégie de test nécessite des moyens supplémentaires. Et que dire du message envoyé à la médecine scolaire qui, au lieu d'être renforcée, va s'éloigner des élèves, des personnels et des besoins du terrain.

- Guides CITIS

Le ministère a présenté en CHSCTMEN un nouveau guide pour le CITIS. En attendant ces guides et surtout leur mise en œuvre effective dans notre académie, nous demandons que des instructions fermes soient rappelées aux services pour qu'à chaque fois qu'un agent n'a pu être protégé par son employeur d'un risque professionnel qui s'est réalisé, cet employeur assume ses responsabilités en prenant en charge sans obstacle les conséquences de cette absence de protection.

- Dispositifs de formation en constellations dans le premier degré

La FSU a alerté sur un dispositif de formation qui se met en place à marche forcée par le ministère sans prendre en compte le contexte particulier dans les écoles. La profession est fatiguée, tiraillée entre différentes urgences (remplacements des enseignant-es absent-es, continuité pédagogique, aide aux élèves en difficultés...). Dans ce contexte, le ministère contraint les personnels à participer à des actions de formation sur une thématique imposée, avec des modalités parfois incohérentes avec les prescriptions sanitaires : visites imposées dans les classes au mépris des règles de limitation du brassage, visites et entretiens qui se font sous pression, enregistrement de séquences, documents à rendre, empiétement du temps de travail sur le temps personnel... Tout cela arrive dans une période d'épuisement de la profession. La FSU a pointé également le problème du respect des droits (collègues à mi-temps à qui on demande de suivre l'ensemble de la constellation, pressions sur le droit syndical).

La FSU a aussi alerté sur la situation des conseillers pédagogiques et des maîtres formateurs qui voient leur charge de travail alourdie alors qu'ils et elles ont déjà d'autres priorités (formation initiale, accompagnement et formation des enseignant-es contractuel-les, aide aux enseignant-es pour les apprentissages).

- Conditions de travail des AESH (FSU)

La FSU a alerté sur la situation actuelle des AESH, dont les conditions de travail se sont dégradées depuis la mise en place des PIAL à la rentrée 2019. Alors qu'ils et elles étaient auparavant majoritairement affecté-es sur un établissement auprès d'un élève, l'organisation par PIAL a ouvert d'autres perspectives : affectation sur plusieurs écoles et établissements, élargissement de la zone d'intervention à toutes les communes du PIAL, accompagnement de plusieurs élèves en mutualisant le plus possible, possibilité d'intervenir auprès d'élèves de la maternelle au lycée dans les PIAL inter-degrés. On demande plus d'adaptabilité, plus de flexibilité, plus de mobilité au détriment du service rendu. Des pressions s'exercent sur les AESH sous la forme de nouvelles affectations imposées par avenant au contrat, sans leur laisser le choix, voire parfois en les menaçant de licenciement s'ils refusent. L'institution est maltraitante. Cela se traduit par un épuisement moral et une perte de l'estime de soi (souffrance du manque de considération, sentiment d'être des « bouche-trous »), l'impression de mal faire son travail (éparpillement des tâches, déplacements, multiplication des accompagnements « au détriment des élèves qu'ils accompagnent »). Cette souffrance au travail se manifeste aussi par une augmentation des demandes de démissions et de ruptures conventionnelles.

La FSU demande qu'une étude d'impact sur le fonctionnement des PIAL et les conséquences sur les conditions de travail soit réalisée. Elle demande à être destinataire des données qui concernent plus particulièrement les AESH (arrêts de travail, congés maladie, démissions, ruptures conventionnelles...), en particulier sur les quatre indicateurs RPS. Sur le volet sanitaire, la FSU a rappelé qu'elle est déjà intervenue pour signaler les inquiétudes des AESH qui exercent en contact direct et étroit avec des élèves spécifiques (dérogation au port du masque, réactions imprévisibles, difficultés à appliquer les gestes barrières). La FSU a demandé que du matériel spécifique soit disponible, à la demande. Concernant la limitation du brassage, elle a demandé que les déplacements non indispensables soient

suspendus et qu'en cas d'absence de l'élève, les AESH restent dans leur établissement principal, dans le respect de leurs missions.

Le ministère a rappelé en CHSCTMen que l'objectif des PIAL n'était pas de détériorer les conditions d'accompagnement des élèves et les conditions de travail des AESH. Pourtant, c'est le constat que nous faisons chaque jour.